

Etude d'impact sur l'environnement et suivi environnemental de réalisation

USINE DE VALORISATION THERMIQUE DES DECHETS DE CHENEVIERS IV

Etude d'impact sur l'environnement (REP+RIE) et suivi environnemental de réalisation (SER)

MO : Services industriels de Genève

Lieu : Genève, Commune d'Aire-la-Ville

Contact : Dominique CAYEUX 079 949 35 11

Période : 2016-2020 REP, puis RIE / SER depuis janvier 2018 jusqu'à fin 2027



Description du projet

L'usine d'incinération des Cheneviers III construite sur la commune d'Aire-la-Ville dans le canton de Genève a été mise en service en 1992. Cette usine est vieillissante et à l'avenir le traitement des fumées ne pourra plus répondre aux exigences de l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair).

Après une étude relative à la recherche d'un site alternatif à celui des Cheneviers, le site actuel a été retenu pour la construction d'une nouvelle usine d'incinération puisqu'il permet :

- de construire la nouvelle usine tout en assurant la continuité du traitement des déchets dans l'ancienne installation
- de maintenir le transport fluvial d'une partie des déchets par barges entre la Jonction et les Cheneviers
- de conserver la production locale d'électricité et la fourniture de chaleur pour les réseaux CADIOM/SIG

La capacité nominale de traitement de cette nouvelle usine de 160'000 t/an a été approuvée par le Conseil d'Etat en juin 2013. Ainsi, il est prévu de l'équiper de deux lignes de fours de 80'000 t/an chacune. Comme aujourd'hui, l'énergie récupérée permettra la production locale d'électricité et la fourniture de chaleur pour les réseaux de chauffage CADIOM/SIG.

Prestations réalisées

Les nouvelles installations de traitement des déchets - destinées au traitement thermique ou chimique de plus de 1'000 t de déchets par an - sont soumises à une étude d'impact sur l'environnement (EIE) au sens de l'article 1 de l'Ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE).

Avec une capacité de 160'000 t/an et compte tenu de l'ampleur et de l'importance du projet, une démarche en deux étapes a été retenue pour l'étude d'impact sur l'environnement d'entente avec le Service cantonal de géologie, sols et déchets (GESDEC) et le Service de l'environnement et des risques majeurs (SERMA) :

- 1^{ère} étape : rapport d'enquête préliminaire (REP) avec proposition de cahier des charges pour le rapport d'impact
- 2^e étape : rapport d'impact sur l'environnement (RIE) qui accompagne la requête en autorisation d'exploiter, avec intégration des demandes formulées par les services spécialisés consultés

Montreux	Aigle	Lausanne	Genève
Av. du Casino 45 CP 400 1820 Montreux 2 Tél. 021 966 10 80	Place du Marché 6 CP 435 1860 Aigle Tél. 024 468 10 80	Av. Gratta-Paille 2 1018 Lausanne Tél. 021 616 17 24	Rue des Grand'Portes 2 1213 Onex Tél. 022 312 06 50

Evaluation des impacts par domaine avec accent particulier sur :

- La protection de l'air : le projet implique une diminution des émissions de polluants pour l'ensemble des sources considérées. Cette diminution s'explique d'une part par la baisse du tonnage d'ordures ménagères à traiter, d'autre part par des concentrations limites garanties par les constructeurs inférieures aux valeurs limites autorisées actuellement.
- La protection des eaux superficielles : avec des besoins en eaux de la nouvelle usine nettement inférieurs, le bilan hydrique net du projet est donc largement favorable, et permettra une gestion optimale de la qualité des eaux résiduelles. L'arrêt du pompage au Rhône pour l'alimentation en eaux industrielles est un impact positif pour la faune aquatique et pour les poissons.
- La protection des sols : les surfaces d'installations de chantier ont des emprises temporaires de l'ordre de 15'000 m² sur des sols agricoles classés en surface d'assolement (SDA).
- La protection du paysage : la nouvelle usine Cheneviers IV de dimensions plus réduites, a pour but de mieux intégrer ce site industriel dans un paysage rural.

Synthèse des mesures et recommandations, **cahier des charges pour le suivi environnemental de réalisation (SER) des différents lots de travaux/DD.**

Autorisations de construire DD 111'620 et d'exploiter 16-213 délivrées le 20 mai 2021.

SER en cours depuis janvier 2018 : démolition Cheneviers II (dépollution bâtiment et démolition bâtiments et cheminée), construction du pont sur le chenal des barges (terrassement, micropieux, forages, sciages), transformation de la valorisation énergétique (renforcement dalle, turbine et échangeurs de chaleur), démolition de Cheneviers I.

Problématiques principales : air, bruit/vibrations, eaux, gestion des matériaux et déchets, protection des arbres et de l'aire forestière.



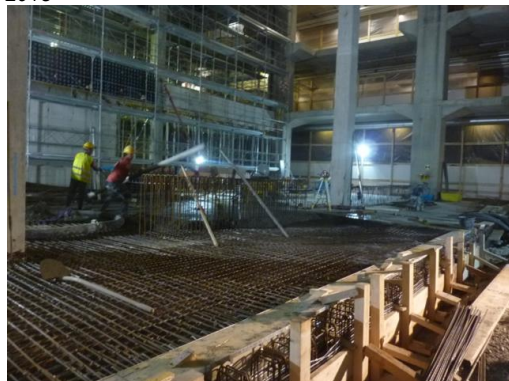
Photomontage de l'UVTD de CHENEVIERS IV



Travaux terrassement, chenal des barges, juin 2018



Démolition, tri des matériaux et gestion des poussières



Constructions intérieures dans bâtiment existant